

## ART. 1 – DÉFINITIONS

1. Dans ce document, le client est la personne physique ou morale ayant contracté auprès de l'agence INFOWEB France – MEDIAPLURRIEL une demande de prestation. L'entreprise INFOWEB France – MEDIAPLURRIEL est définie par son nom ou par le terme : le prestataire, l'agence ou INFOWEB ou MEDIAPLURRIEL. Ces conditions générales couvrent également les services et produits décrits sur les sites : MEDIAPLURRIEL.fr, vinologie.com, photo-wine.com, agence-web-1.fr, winicode.com et infoweb-france.com.

## ART. 2 - OBJET DU CONTRAT

2. Le présent contrat a comme objet de fixer les conditions dans lesquelles s'effectue la transaction commerciale entre le client et le prestataire.

## ART. 3 - TÂCHES DÉVOLUES AU PRESTATAIRE

- 3.1 - Conception et réalisation de sites internet  
- Conseil en stratégie internet et création graphique  
- Imprimés, packaging, Design  
- Hébergement et administration de sites internet  
- Réalisation vidéo, photographies et postproduction multimédia
- 3.2 La totalité de ces prestations n'étant pas réputées bénéficier à toutes les commandes, seul le devis/bon de commande, signé par le client, engage le prestataire exclusivement sur les prestations commandées.
- 3.3 Étant soumis aux aléas techniques externes, INFOWEB France- MEDIAPLURRIEL ne donne une garantie de résultat que sur les paramètres qu'elle maîtrise. Il est expressément convenu qu'il ne sera tenu qu'à une obligation générale de moyens.

## ART. 4 - DÉLAIS

- 4.1 Les délais indiqués sur notre documentation commerciale sont soumis à des variations tenant à la possible défection de réseaux extérieurs ainsi qu'à de possibles événements fortuits chez les organismes d'enregistrement.
- 4.2 Du fait des délais qui peuvent séparer la recherche de l'enregistrement du nom de domaine envisagé, l'indication de la disponibilité d'un nom ne nous engage qu'à la date où la recherche a été effectuée.
- 4.3 Le prestataire dégage sa responsabilité des retards survenus suite à la non-fourniture par le client de matériels, images, textes et tous éléments, notamment bancaires, utiles à la réalisation du site internet.

## ART. 5 - ACCEPTATION PRÉALABLE DES RÈGLES RELATIVES AUX NOMS DE DOMAINE & CONFLITS

- 5.1 Toute demande de réservation comporte acceptation préalable et sans réserve des règles administratives et techniques d'attribution des noms de domaine régissant le niveau d'enregistrement sollicité et l'acceptation, lorsqu'elles existent, des règles de résolution des conflits pouvant survenir entre le propriétaire du nom de domaine et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie de ce nom.
- 5.2 Il appartient au client de fournir à INFOWEB France - MEDIAPLURRIEL les documents légaux tels que : Kbis, identifiants légaux, certificat d'enregistrement à l'I.N.P.I. pour l'utilisation d'un nom de domaine en .fr, une marque ou un enregistrement auprès de la CNIL.
- 5.3 La période d'engagement ou de réengagement ferme de nos contrats de location de noms de domaine est d'un an tacitement reconductible à partir de la date anniversaire. Il appartient au client de notifier, dans un délai minimum de 10 jours calendaires avant la fin de la période, s'il désire migrer son nom de domaine, cela sous réserve d'être à jour de ses paiements.

## ART. 6 – MODIFICATION & RESPECT DES RÈGLES DE L'ART TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES OU COMPLÉMENTAIRES, OU MODIFICATIONS

- 6.1 Tous travaux non compris dans le présent devis, feront l'objet d'une proposition d'additif au devis. S'ils souscrivent à la définition de travaux en régie ils seront facturés au tarif de 55 € HT/heure  
Nature de ces travaux : modifications demandées par le client en cours de réalisation, si elles impliquent un remaniement du projet déjà engagé (corrections en cours de travail), la fourniture de contenus supplémentaires non prévus lors de la commande, des modifications non présentes dans le devis ou des frais de déplacement supplémentaires demandés par le client et non nécessaires à la bonne marche du chantier...
- 6.2 Ces travaux supplémentaires ou complémentaires adjoints au devis, formeront de droit une prorogation du délai d'exécution initialement prévu au devis.

## PRESCRIPTIONS TECHNIQUES, DESIGN ET RÈGLES DE BONNE PRATIQUE

- 6.3 Les travaux sont effectués conformément aux règles de l'art en vigueur à la date de l'établissement du devis. Afin d'éviter de voir à posteriori sa responsabilité engagée, l'agence souligne les points suivants :  
- Les éléments ou matériels fournis par le client doivent être conformes aux normes techniques et de qualité préconisées pour le support (par exemple pour des travaux d'impression, une bonne définition des photos fournies ou un assortiment correct des couleurs sont demandés).  
- l'agence se réserve le droit de refuser l'utilisation d'éléments ou matériaux

graphiques qui n'auraient pas la qualité requise pour être utilisés selon les règles de bonnes pratiques.

- Le design d'une création graphique (pour le web ou l'impression) est avant tout un acte artistique. Le créatif est un professionnel qui doit garder une certaine liberté de création lui laissant la possibilité de valoriser et bien présenter le produit ou l'entreprise cliente.

6.4 Le prestataire étant tenu, en tant que professionnel, à rendre un travail réalisé selon les règles de l'art de sa profession, il ne saurait être tenu à fournir un travail qui risquerait de mettre sa responsabilité professionnelle ou sa réputation en cause.

## ART. 7 – COMMANDE & PAIEMENT

- 7.1 Les prix en vigueur sont ceux mentionnés sur le devis/bon de commande signé par le client. Ces sommes sont payables à réception de la facture ou des états de compte.
- 7.2 Un acompte correspondant à 40%, 50 % ou 100% \* du montant TTC de la commande est demandé avant début des travaux. Selon type de travaux ou de prestation (*pour les DNS et l'hébergement seuls la totalité est payable à la commande*).
- 7.3 La commande est effective après renvoi par le client d'un double du devis signé et paraphé ou, paiement par lui de l'acompte.
- 7.4 INFOWEB France - MEDIAPLURRIEL se réserve la faculté de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes sur les frais annuels et de maintenance précités.
- 7.5 En cas de retard de paiement les dispositions de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 s'appliquent de plein droit

## ART. 8 - PRISE D'EFFET DE LA RÉSERVATION

8.1 La réservation du nom de domaine ne sera effective qu'après enregistrement auprès des organismes habilités et paiement.

## ART. 9- RESPONSABILITÉ LÉGALE ET DROITS

- 9.1 Le client est seul responsable du choix du nom de domaine qui est proposé, du contenu et de l'utilisation faite de son site. Il est réputé s'être informé des diverses législations nationales traitant des restrictions pouvant réduire ou interdire certains contenus de site.
- 9.2 L'acceptation de nos devis implique expressément que le Client a pris connaissance des extraits de la Loi N°57-298, du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1985 sur la Propriété artistique (Journal Officiel du 14 mars 1957) des droits d'auteur concernant la Propriété Intellectuelle. Voir le document téléchargeable au format PDF sur notre site <http://mediaplurriel.com/extraits-loi.pdf>

Le client autorise le créateur des travaux à signer le travail fourni. A mentionner son nom ou sa dénomination sociale dans ses documents commerciaux, à titre de références aux fins de sa propre promotion.

## ART. 10 - SUSPENSION DU CONTRAT

10.1 En cas de non-respect par le client de ses paiements, le prestataire se donne le droit d'interrompre son hébergement après un délai de sept jours calendaires après l'envoi d'une lettre recommandée. Et ceci sans que cela puisse être prétexte à une quelconque indemnité. Un site internet n'est réputé être utilisable par le client qu'après paiement de la totalité des sommes dues.

## ART. 11 - EXÉCUTION DU CONTRAT

11.1 Le fait pour INFOWEB France - MEDIAPLURRIEL de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des clauses des présentes conditions générales, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même clause.

## ART. 12 - FIN DU CONTRAT

12.1 Le contrat d'hébergement peut prendre fin à tout moment sur simple demande d'une des parties par lettre recommandée, l'exercice en cours restant dû

## ART. 13 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

13.1 Conformément aux directives de la loi informatique et libertés, loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le client peut accéder aux données personnelles le concernant et rectifier des données inexacts. De même le client devra suivre les recommandations de la C.N.I.L. quant à sa propre conformité concernant l'utilisation des fichiers informatiques, et la protection de vie privée.

## ART. 14 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

14-1 **Le présent contrat est régi par la loi française.** Et il est spécifié que le client, par signature du devis, accepte sans réserve ni conditions que d'éventuels conflits soient du ressort et de la compétence des seuls tribunaux français.

14.2 Les éventuels litiges sont de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Sète/Montpellier (France).